

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Madame **LEMARCHAND** Eva, Maire.

Présents : **CARRE** Annie, **COUTURE** Sylvain, **FOSSE** Christian, **JONQUAIS** Nathalie, **QUEVILLON** Karine, **HULIN** Hélène, **HAI** Sophie, **MARZIN** Jean-Michel ;

Arrivée de Mme Julie **GRAIN** à 19h45

Arrivée de Mr Stéphane **VEZIER** à 20h50.

Etaient absents excusés : **HEBERT** Mickaël, **GODEFROY** David, **DUPARC** Mélanie.

Mr **VEZIER** Stéphane a donné procuration à Mme **QUEVILLON** Karine, pour les décisions à voter lors de la séance.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014

Mme **DALIBERT**, Secrétaire de Mairie, présente le compte administratif 2014, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2014 qui s'établit comme suit :

Dépenses de Fonctionnement : 540 635.48 €

Dépenses d'Investissement : 120 315.01 €

Excédent de Fonctionnement 2014 : 64 142.03 €

TOTAL DES DEPENSES : 660 950.49 €

Excédent d'Investissement 2014 : 32 570.63 €

Recettes de Fonctionnement : 604 777.51 €

Recettes d'Investissement : 152 885.64 €

Excédent global 2014 : 96 712.66 €

TOTAL DES RECETTES : 757 663.15 €

Le Compte Administratif a été examiné en Commission communale « Budget et Finances ». Le Compte Administratif est identique au Compte de Gestion, il représente le résultat de l'exécution budgétaire 2014.

Le Conseil Municipal, par 10 Voix Pour, approuve le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'année 2014.

Arrivée de Mme Julie **GRAIN** à 19h45.

RESULTAT D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal constate un excédent en investissement pour l'année 2014 de 32 570.63€ mais a le regret de constater également le déficit d'investissement de l'année 2013 d'un montant de 53 353.07€ ce qui revient à définir le déficit de clôture en Investissement d'un montant de 20 782.44€ ; et un excédent de clôture en Fonctionnement d'un montant de 216 186.09 €.

Il décide, à l'unanimité (11 Voix Pour), de reporter en Investissement (au compte 1068/réserves) la somme de 61 217.34 € correspondant au besoin de financement et en Fonctionnement (au compte 002) la somme de 154 968.75 €.

FISCALITE LOCALE-TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (11 Voix Pour), de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2015. Ceux-ci sont votés comme suit :

Taxe d'habitation : 16.12 %

Produit attendu : 70 815 €

Taxe de foncière (bâti) : 31.86 %

Produit attendu : 101 506 €

Taxe foncière (non bâti) : 60.51 %

Produit attendu : 17 306 €

Ce qui représente un produit fiscal à taux constants pour un montant global de 189 627€.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2015

Il est procédé au vote des subventions communales allouées aux associations locales. Pour bénéficier des subventions, les associations devront en faire la demande et présenter au Conseil Municipal leur bilan de l'année 2014 en faisant apparaître leur solde, les opérations réalisées et le nombre d'adhérents au 1er janvier 2015. Sur proposition de la Commission Communale « Finances » et après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (10 voix pour et 1 abstention de Mme **HULIN**), d'attribuer les subventions communales comme suit pour l'année 2015 :

- Un plancher de 200.00 € pour les associations locales + une somme de **10.00€** par adhérent mesnillais, selon le nombre d'adhérents au 1er janvier 2015, aux associations suivantes : Société de chasse, MJC, Club de l'Amitié, Club de Football des Boucles de la Seine,

- Une somme de 1 800.00€ pour l'association ayant un intérêt communal : le Comité des Fêtes.

- Une somme de 500.00€ pour l'association des Anciens Combattants

- Une somme de 12.00 € par enfant pour la Coopérative scolaire, selon le nombre d'enfants scolarisés au 1er janvier 2015.

- Une somme de 1 000.00 € pour le C.C.A.S. car il prend en charge différentes actions qui étaient avant comptabilisées dans le budget communal.

- Une somme de 150.00 € pour A.D.M.R.

- Une somme de 22.00 € pour DDEN.

Mme le Maire explicite également que le SIVOM a formulé la demande d'une participation communale à hauteur de 1 291.00€ pour l'année 2015, (cette participation avait cessé en 2010) ce montant sera imputé au compte 6574. Elle reprend également le courrier de la fondation du patrimoine qui propose d'adhérer à une cotisation annuelle d'un montant non fixé.

- Une somme de 1 291.00 € pour SIVOM.

- Une somme de 50.00 € pour Fondation du patrimoine.

BUDGET PRIMITIF 2015

Mme le Maire explique que suite au transfert de charges vers la Métropole, la commune va être démunie d'un certain nombre d'aides et de subventions. En effet, la métropole met en place une compensation pour avoir repris les compétences de la voirie, de l'éclairage public, et de la défense extérieure contre l'incendie.

Mme **DALIBERT**, Secrétaire de Mairie, présente le Budget Primitif 2015 qui a été élaboré en Commission communale « Budget et Finances » et visé par Mme **RUFFE**, Percepteur de Duclair.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reprendre l'état des crédits reportés (RAR) du Budget Primitif 2014 en 2015 suivants :

En dépenses d'Investissement : 40 434.90 €

En recettes d'Investissement : 0 €.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité (11 Voix Pour), le budget par chapitre et l'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de Fonctionnement : 657 129.75 €

Dépenses et recettes d'Investissement : 179 655.47 €.

SYNDICAT DU COLLEGE

Le Syndicat Intercommunal du CES du Duclair doit se réunir le 8 Avril prochain. Aussi les délégués de notre commune (**Mr MARZIN et Mme CARRE**), lors du vote du budget, seront appelés à se prononcer sur :

- soit une participation des familles de 60€/enfant/an pour le transport scolaire,

- soit une augmentation de la subvention communale d'environ 1500€.

Après discussion, la proposition de l'augmentation de la subvention communale est retenue. Cette proposition sera donc transmise lors de la réunion du SI du CES. Cependant, **Mme CARRE** rappelle que la décision retenue sera celle qui aura reçu la majorité lors du vote des membres du SI.

Arrivée de Mr Stéphane **VEZIER** à 20h50.

DROITS DES SOLS

Mme le Maire explique que l'état (DDTM) ne va plus assurer le service d'instruction du droit des sols à compter du 1^{er} Juillet 2015, pour palier à la disparition de ce service la Métropole propose un service gratuit qui reprendra ces tâches d'instruction. Mme le Maire s'est rendue à une réunion d'information à la Métropole où il était demandé si la commune souhaitait donner son pouvoir à la Métropole ou à une grande ville de proximité. Mme le Maire présente la convention inhérente à cette proposition de la Métropole qui remplacera l'instruction de la DDTM. Le conseil municipal prendra une décision lors d'une prochaine réunion.

AVANCEMENT DE GRADE ET CREATION DE POSTE LIE A LA PROMOTION

Mme le Maire énonce qu'elle a reçu de la part du Centre de Gestion un tableau d'avancement de grade de certains agents promouvables, mais deux agents ont été oubliés à ce tableau. Mme le Maire précise le cas d'un agent concerné dans l'immédiat qui pourrait prétendre au grade supérieur et sollicite l'autorisation du Conseil

Municipal pour signer ce tableau d'avancement de grade et le transmettre au CDG pour la prochaine CAP (prévue en juin). Le conseil municipal autorise (11 Voix pour) Mme le Maire à signer les documents nécessaires à cette action.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34,

Mme Le Maire, expose au Conseil Municipal le tableau du Centre de Gestion 76 des agents promouvables pour 2015. Un agent actuellement sur le grade **d'Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe** peut bénéficier d'un avancement au grade **d'Agent spécialisé principal de 2ème classe**.

Sous réserve de l'avis de la CAP, il convient de créer un poste à temps non complet, de 23/35^{ème} **d'Agent spécialisé principal de 2ème classe**. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 11 Voix Pour, la création d'un poste **d'Agent spécialisé principal de 2ème classe**, à compter du 15/04/2015, pour une durée hebdomadaire de 23 heures. **Mme le Maire** informe du départ en retraite de l'ATSEM au 1^{er}/11/2015. **Mme le Maire** rappelle que pour bénéficier d'un avancement de grade, l'agent doit rester dans son nouveau grade un temps minimum de 6 mois. La dépense correspondante à la création du nouveau grade a été inscrite au chapitre 12, article 6411 du budget primitif 2015 de la collectivité.

Le poste **d'Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe** à 23/35^{ème} n'est pas supprimé. Le tableau des effectifs de la collectivité sera modifié en conséquence.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Course à pied du 3 Mai 2015

Mr Jean Michel MARZIN demande si Mme le Maire peut s'occuper de mettre en place les arrêtés nécessaires pour la course à pied. Mme le Maire rappelle qu'il manque 4 bénévoles pour cette course.

- Bulletin d'informations mensuel

La commission communication s'est occupée de mettre en place ce bulletin, le premier exemplaire sortira la semaine prochaine et sera distribué dans les boîtes aux lettres.

- Point SDE 76 – Arrêts Filo'R

Mr Stéphane VEZIER indique qu'il a reçu une convocation pour une réunion pour les travaux des arrêts Filo'R. Mme le Maire indique qu'elle a reçu Mr LE BELLER, directeur du pôle de proximité de la Métropole, récemment et qu'il faut classer par ordre de priorité les travaux à prendre en compte.

- Limitation de vitesse Le Conihout

Mr Christian FOSSE indique qu'une demande a été formulée auprès de la Métropole pour installer des panneaux de signalisation de limitation de vitesse sur « le Conihout » prochainement. Un arrêté de Mme le Maire sera créé simultanément à la réponse de la Métropole.

- Service jeunesse / maîtresse d'école

Mme Julie GRAIN demande si le départ de Ludivine GERVAIS est confirmé et si le remplacement est en cours, Mme Annie CARRE répond que le service jeunesse s'occupe de rechercher un/une remplaçant/e. De plus, Mme GRAIN demande si la mairie a des informations sur le turn-over des maîtresses. Mme CARRE répond que c'est l'académie qui affecte les remplaçants.

- Tout à l'égout

Mme Annie CARRE souhaite qu'avant de prendre une décision concernant l'installation du tout à l'égout dans la rue des côtes, les habitants soient consultés. En effet, cette installation aurait certainement un impact financier pour chacun d'entre eux.

- Problèmes à la Cité des marais

Mme Sophie HAI indique qu'elle a eu beaucoup de remarques des habitants de la Cité des marais : voitures sur les trottoirs, places limitées pour se garer « en bas », pas de décorations de Noël ? Le conseil municipal et les personnes concernées par ces différents services prennent note et donneront suite à ces remarques.

Fait en Mairie, le 13 Avril 2015

Le Maire,

EVA LEMARCHAND

